

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 AVRIL 2014**

Date de Convocation : 31 mars 2014 – **Date d’affichage** : 11 avril 2014.

Le vendredi quatre avril deux mil quatorze à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s’est réuni le conseil municipal de la commune de Pirou, à la Mairie, sous la Présidence de monsieur Michel CHALLE, Maire.

Etaient Présents: M. Michel CHALLE, Mme Agnès NAVET, M. Philippe LAUVRAY, Mme Françoise de PIERREPONT, M. Jean-Louis LAURENCE, Mme BERTRAND MORSALINE Denise, M. COSNEFROY Jean-François, M. Joël DAUVIN, M. FELIX Daniel, Mlle GUESNEY Camille, Mme HEROUET Maryline, M. LEBRETON Guy, Mme LEPELLEUX Martine, Mme MASSU Marie-Christine et M. RYCKEBOER Wilfrid.

Absents : M. CAMUS-FAFA José, M. GIARD Alain, Mme LEDANOIS Laure, Mme LEFORESTIER Noëlle

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MASSU

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 19 en exercice : 19 présents : 15 Votants : 15

ORDRE DU JOUR

- 1- Délégations du Maire aux adjoints
- 2- Délégations de signatures
- 3- Indemnités du Maire et des Adjoints
- 4- Désignation des délégués – organismes extérieurs
- 5- Création des commissions
- 6- Hangar SNSM – Consultation pour travaux
- 7- Foire aux Bulots – CDD parkings
- 8- DIA
- 9- Travaux Mairie et APC – Avenants plus-value STIM ALU / moins-value BOSCHE
- 10- Travaux Mairie et APC – Plateforme élévatrice – désenfumage
- 11- SDEM – Devis pour raccordement électrique extension de réseau – 19, rue des Hublots
- 12- Création adresse 1, parking des écoles – Régularisation cadastrale
- 13- Questions diverses

1.Délégations du Maire aux adjoints

Monsieur Michel CHALLE Maire, informe le conseil municipal qu’il délègue, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à compter du 4 avril 2014

- En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, **Mme Agnès NAVET, 1^{er} adjoint**, est chargée des affaires sociales et scolaires notamment l’assistance aux personnes âgées et/ou

handicapées, aux enfants, la gestion des logements sociaux, la gestion des écoles, de la cantine et de la banque alimentaire.

- En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, **M. Philippe LAUVRAY, 2^{ème} adjoint**, est chargé de l'urbanisme, de la voirie, des bâtiments, des travaux ainsi que du personnel des services techniques.
- En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, **Mme Françoise de PIERREPONT, 3^{ème} adjoint**, est chargée des affaires économiques (commerces, pêche, agriculture, environnement), du suivi du dossier foire et marchés et de la gestion du camping municipal.
- En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, **M. Jean-Louis LAURENCE, 4^{ème} adjoint**, est chargé de la vie associative, du tourisme en collaboration avec la Communauté de communes du canton de Lessay, de la communication et de la jeunesse.

Des arrêtés individuels de délégations de fonctions seront rédigés en ce sens.

2.Délégations de signatures

Monsieur le Maire informe le conseil des différentes délégations de signatures qu'il souhaite mettre en place à compter de ce jour :

a. Délégations de signatures aux adjoints :

Mme Agnès NAVET, 1^{er} adjoint sera habilitée de manière permanente à signer l'ensemble des dossiers relatifs à ses délégations de fonctions ainsi que la totalité des pièces comptables des budgets communaux. Elle pourra également signer l'ensemble des pièces relatives au CCAS (Délibérations, devis et pièces comptables)

M. Philippe LAUVRAY, 2^{ème} adjoint sera habilité de manière permanente à signer l'ensemble des dossiers relatifs à ses délégations de fonctions ainsi que la totalité des pièces comptables des budgets communaux.

Mme Françoise DE PIERREPONT 3^{ème} adjoint sera habilitée de manière permanente à signer l'ensemble des dossiers relatifs à ses délégations de fonctions ainsi que la totalité des pièces comptables des budgets communaux.

M. Jean-Louis LAURENCE, 4^{ème} adjoint sera habilité de manière permanente à signer l'ensemble des dossiers relatifs à ses délégations de fonctions ainsi que la totalité des pièces comptables des budgets communaux.

b. Délégations de signatures à des agents communaux :

Il est donné délégation de signature à Mademoiselle Aurélie VIGOT, adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire, chargé de l'Etat Civil, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour :

- **La délivrance des copies des actes d'Etat civil quel que soit l'acte.**

Il est donné délégation de signature à monsieur Jean-Michel LECOUCVEY, agent de maîtrise titulaire, chargé des services techniques, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour :

- **La signature de bon de commandes à hauteur de 150 € maximum.**

Des arrêtés individuels de délégation de signatures seront rédigés en ce sens.

3. Indemnités du Maire et des Adjointes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-17 et L. 2123-24,

Vu, l'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 nommant le maire et les quatre adjoints,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints;

Monsieur le maire propose :

- **de** fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 43 %.
- adjoints : 16.5 %.

Le conseil à l'unanimité :

- **décide** de fixer le taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles M 2123-23 et L 2123-24 du CGCT à 43 % pour le maire et 16.5 % pour les adjoints.
- **dit** que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 21 mars 2008

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget communal.

4. Désignation des délégués – organismes extérieurs

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de procéder à la désignation de délégués ou représentants du conseil municipal dans les différents organismes extérieurs dénommés ci-après :

- **Centre Communal d'Action Sociale** :

Le conseil municipal doit procéder à l'élection du collège des élus au sein du conseil d'administration.

Le maire est obligatoirement président du conseil d'administration. Celui-ci doit être composé en nombre égal (8 maximum) de membres désignés par le conseil municipal et de membres désignés par le maire parmi les personnes participants à des actions de préventions, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Election du collège des élus :

Monsieur le Maire informe le conseil que mesdames Agnès NAVET et Martine LEPELLEUX ainsi que messieurs Daniel FELIX et Wilfrid RYCKEBOER sont candidats à l'élection des membres du CCAS.

Le scrutin a lieu au scrutin de liste, à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de voix obtenues pour la liste : 15

Madame Agnès NAVET, madame Martine LEPELLEUX, monsieur Daniel FELIX et monsieur Wilfrid RYCKEBOER sont élus membres du CCAS pour le collège des élus.

Monsieur le Maire désignera les membres extérieurs du CCAS au nombre de quatre par parmi les organismes suivants :

- Un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF)
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- Un représentant de personnes handicapées
- Un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion

Les élections des organismes extérieurs cités ci-après se déroulent à main levée.

- **Maison de Pays du Canton de Lessay** : 1 délégué (commission sénior/BAM)

Madame Agnès NAVET propose sa candidature et obtient l'unanimité soit 15 voix.

- **Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche** : 2 délégués (pas de suppléant)

Messieurs Michel CHALLE et Guy LEBRETON se présentent et obtiennent l'unanimité soit 15 voix.

- **Association Syndicale de Défense contre la Mer de Pirou** : 2 représentants

Mesdames Françoise de PIERREPONT et Martine LEPELLEUX se portent candidates et obtiennent l'unanimité soit 15 voix.

- **Syndicat d'Eau Créances/Pirou** : 4 délégués

Monsieur Michel CHALLE, madame Denise BERTRAND MORSALINE, monsieur Wilfrid RYCKEBOER et monsieur Guy LEBRETON se présentent et obtiennent l'unanimité soit 15 voix.

- **Syndicat Mixte pour le Développement du Littoral** : 1 délégué titulaire et 1 suppléant

Monsieur Michel CHALLE et madame Françoise de PIERREPONT proposent leurs candidatures et obtiennent l'unanimité soit 15 voix.

- **Natura 2000** : 1 délégué titulaire + 1 suppléant

Madame Françoise de PIERREPONT et monsieur Daniel FELIX se présentent et obtiennent l'unanimité soit 15 voix.

- **Syndicat Manche Numérique** : 1 délégué

Monsieur Jean- Louis LAURENCE se porte candidat et obtient l'unanimité soit 15 voix.

- **Conseil général de la Manche – Action gériatrique** : 2 délégués

Mesdames Agnès NAVET et Marie-Christine MASSU proposent leurs candidatures et obtiennent l'unanimité soit 15 voix.

- **Parc Naturel Régional des Marais, du Bessin et du Cotentin** : 1 délégué

Madame Denise BERTRAND MORSALINE se présente et obtient l'unanimité soit 15 voix.

- **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** : 1 représentant

Madame Agnès NAVET se présente et obtient l'unanimité soit 15 voix.

5. Proposition de création des commissions communales

Monsieur le maire rappelle qu'il est président de droit de l'ensemble des commissions qui vont être créées.

Les habitants de Pirou qui souhaiteraient participer **à titre consultatif** au travail des commissions peuvent se faire connaître en Mairie jusqu'au 18 avril prochain.

1 – Commission d'appel d'offres

Les membres de la commission d'appel d'offres sont élus au scrutin de liste à bulletin secret. Toutefois le conseil municipal peut choisir à l'unanimité de procéder à un scrutin public.

Monsieur le maire propose de procéder à un scrutin public pour faciliter le déroulement de la séance. Le conseil à l'unanimité valide la proposition de monsieur le maire.

Il rappelle ensuite que la commission d'appel d'offres doit être composée de lui-même, de 3 membres du conseil municipal et de suppléants.

Se présentent :

Titulaires

Philippe LAUVRAY

Guy LEBRETON

Marilyne HEROUET

Suppléants

Wilfrid RYCKEBOER

Nombre de bulletins : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Bulletins blancs ou nuls : 15

Nombre de voix obtenues pour la liste : 15

Messieurs Philippe LAUVRAY, Guy LEBRETON et madame Maryline HEROUET sont élus en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres, monsieur Wilfrid RYCKEBOER est élu membre suppléant.

2 - Commission finances

Mme Agnès NAVET

M. Philippe LAUVRAY

M. Jean Louis Laurence

Mme Françoise de PIERREPONT

Mme Denise BERTRAND MORSALINE

M. Joël DAUVIN

Mme Marie-Christine MASSU

M. Jean-François COSNEFROY

3- Commission Urbanisme, PLU, lotissement/ travaux, bâtiments/ voirie, sécurité, réseaux et plage

M. Philippe LAUVRAY

Mme Françoise de PIERREPONT

Mme Denise BERTRAND MORSALINE

M. Wilfrid RYCKEBOER

M. Guy LEBRETON

Mme Maryline HEROUET

M. Joel DAUVIN

4 – Commission Affaires économiques (commerces, pêche, agriculture)/ Foire et marchés

Mme Françoise de PIERREPONT
Mme Agnès NAVET
M. Joël DAUVIN
Mme Marie-Christine MASSU

5 – Commission Camping

Mme Françoise de PIERREPONT
M. Jean-Louis LAURENCE
Mme Denise BERTRAND MORSALINE
M. Daniel FELIX
Mme Martine LEPELLEUX

6 – Commission Environnement

Mme Françoise de PIERREPONT
M. Jean-François COSNEFROY
Mme Martine LEPELLEUX

7 – Commission Affaires scolaires et parascolaires (+ groupe de travail réforme du temps scolaire)

Mme Agnès NAVET
Mme Françoise de PIERREPONT
M. Jean- Louis LAURENCE
Mme Marilyne HEROUET
Mme Martine LEPELLEUX
M. Guy LEBRETON

8 – Commission Communication (Pirou Infos) et information/ Affaires culturelles (cinéma, multimédia, bibliothèque)/sports, loisirs, jeunesse / fêtes et cérémonie

M. Jean-Louis LAURENCE
M. Jean- François COSNEFROY
Mme Denise BERTRAND MORSALINE
Mme Marie-Christine MASSU
Mlle Camille GUESNEY
Mme Martine LEPELLEUX
M. Daniel FELIX

9 – Commission Fleurissement et Cimetière

Mme Agnès NAVET
M. Philippe LAUVRAY
Mme Françoise de PIERREPONT
Mme Denise BERTRAND MORSALINE
Mme Marie-Christine MASSU

6. Hangar SNSM – Consultation pour travaux

Monsieur le maire informe le conseil des démarches réalisées à ce jour dans le cadre du projet de création d'un hangar à bateaux pour la SNSM.

Afin de permettre la poursuite du projet, il sollicite l'accord du conseil municipal pour procéder à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux envisagés.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de monsieur le maire et autorise celui-ci à procéder à l'appel d'offres pour les travaux de construction du hangar.

7. Foire aux Bulots – CDD parkings

Monsieur le maire informe le conseil les dispositions prévues pour la gestion des parkings pour l'édition 2014 de la foire aux bulots.

La commune prend en charge le recrutement et la rémunération des encaisseurs et des placiers pendant les 2 jours de foire.

Comme en 2013, monsieur le maire propose au conseil de procéder au recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : 4 encaisseurs y compris le responsable d'équipe, 3 placiers le samedi et 5 encaisseurs , 4 placiers dimanche dont la rémunération brute pourrait être définie comme suit :

	Samedi	Dimanche
Monsieur PIERRE (responsable d'équipe)	17.30 € /h	20.76 € /h
Encaisseurs	13.10 € /h	15.72 € /h
Placiers	11.64 € /h	13.96 € /h

Les horaires de travail envisagés sont les suivants :

Samedi de 9h à 16h

Dimanche de 7h à 17h

Les frais de déplacement des encaisseurs et placiers seront remboursés sur la base des indemnités alloués aux fonctionnaires territoriaux dans leurs déplacements administratifs selon le décret en vigueur sur présentation de la carte de grise du véhicule utilisé ainsi que du tableau d'émargement complété et signé remis en mairie à l'issue de la manifestation.

Le conseil, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à procéder aux recrutements du personnel tel que défini ci-dessus
- Autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier
- Dit que la rémunération de ces agents sera inscrite au budget communal compte 6413/chapitre 012.

Monsieur le maire présente ensuite au conseil les propositions de contrats reçus pour l'animation de la Foire aux Bulots le samedi soir.

Le groupe Sous la Criée pour une prestation de 17h00 à 20h00 pour un montant de 600 €.

Le Groupe Strand Hugg pour la seconde partie de soirée pour un montant de 2100 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les contrats proposés et à régler les dépenses afférentes.

8.DIA

Monsieur le maire présente au conseil trois déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles suivantes :

- AH 107 et 398 sises Le Chouquet pour une superficie totale de 3 735 m²
- BR 30 sise 30 rue des bulots pour une superficie de 126 m²
- AE 346 sise Le Moitier pour une superficie de 18 m²

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil, à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption pour l'ensemble des parcelles présentées.

9.Travaux Mairie et APC – Avenants plus-value STIM ALU / moins-value BOSCHE

Monsieur le maire présente au conseil deux avenants concernant les travaux engagés pour la future mairie et l'APC.

Les travaux concernant l'exécution des bandes de redressement (sauf porte d'entrée de l'accueil et porte du local technique) seront effectués par l'entreprise STIM ALU (avenant en plus-value 1980 € HT) en lieu et place de l'entreprise BOSCHE (avenant en moins-value 1980 € HT). Ces avenants n'affectent pas l'économie générale du marché public signé pour ces travaux.

Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil pour la signature de ces deux avenants.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les avenants présentés.

10.Travaux Mairie et APC – Plateforme élévatrice – désenfumage

Monsieur le maire présente au conseil un devis réalisé à la demande du nouveau intervenant de la SOCOTEC (société en charge de la mission de contrôle technique et sécurité) concernant la mise en place d'un système de désenfumage pour la cage de la plateforme élévatrice prévue dans le bâtiment de la future mairie.

A l'origine du dossier, aucune remarque n'avait été formulée concernant cette réglementation qui rentre dans le cadre de la sécurité et des normes EPR actuelles.

Le devis présenté par l'EURL Serge Laurence attributaire du lot n° 4- Couverture, s'élève à 2 547.82 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer le devis et l'avenant présenté ci-dessus ainsi qu'à régler la dépense afférente.

11.SDEM – Devis pour raccordement électrique extension de réseau – 19, rue des Hublots

Monsieur le maire présente au conseil un devis établi par les services du SDEM concernant le raccordement électrique de la parcelle de monsieur Pascal ROBINE sise 19, rue des Hublots pour un montant à charge de la commune de 657.50 €.
Le conseil doit se prononcer afin de permettre ou non la poursuite de l'étude de ce dossier par les services du SDEM.

Monsieur le maire rappelle au conseil les modalités de prises en charge votées le 12 septembre 2012 qui consistaient à demander au propriétaire du terrain concerné par le raccordement électrique de verser à la commune les 25% du reste à charge afin de permettre l'inscription de la participation et du montant directement dans l'arrêté d'attribution du permis de construire.

Cette application était due au montant élevé des raccordements à cette période.

Monsieur le maire informe le conseil que suite à la dissolution du syndicat intercommunal d'électrification de La Haye du Puits, la compétence pour ces dossiers a été confiée au syndicat département d'énergie de la Manche (SDEM) qui a modifié les montants de prise en charge pour ces opérations soit un forfait de 360 € puis 8.50 € par mètre nécessaire au raccordement.

De plus, après consultation des services du SDEM, ceux-ci ont précisé que la prise en charge par la commune permet d'éviter la privatisation du réseau.

Compte tenu de ces dispositions, le conseil, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser la poursuite de l'étude pour le dossier de M. ROBINE
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 01/CM7/2012 du 12 septembre 2012
- Dit que les crédits nécessaires à de telles opérations seront inscrits au budget communal 2014

12.Création adresse 1, parking des écoles – Régularisation cadastrale

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de régularisation effectuées par les services du cadastre de Coutances concernant la création d'une adresse sise 1 parking des écoles – logement de monsieur MICHEL Patrice déclaré pour l'instant au 8A, rue des Ecoles.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de monsieur le maire et autorise la création de l'adresse suivante : 1, parking des écoles.

13. Questions diverses

a. Travaux carrelage et faïence camping municipal Le Clos Marin

Madame de PIERREPONT rappelle au conseil de la décision prise le 5 mars dernier concernant l'achat de matériel pour réaliser des travaux d'entretien au logement du camping.

Elle informe le conseil que monsieur LAISNEY, maçon à la retraite habitant Pirou, propose de venir poser le carrelage et la faïence à titre bénévole dans le logement afin d'accompagner l'agent communal chargé de ces travaux.

Monsieur le maire précise que la sous-préfecture interrogée sur la possibilité de faire appel à un bénévole a donné son accord.

Monsieur LAUVRAY aimerait savoir comment sera assuré monsieur LAISNEY en cas d'accident et également quelles sont les démarches avec l'URSSAF afin de respecter la législation en vigueur notamment par rapport à la notion de travail au noir.

Madame de PIERREPONT est chargée par le conseil de se renseigner à ce sujet.

Le conseil, sous réserve de la légalité de la démarche et de l'accord de l'assurance, accepte la proposition de monsieur LAISNEY.

TOUR DE TABLE

- Monsieur FELIX souhaite connaître la date prévue de fin de travaux de la future mairie et Agence Postale Communale. Monsieur CHALLE informe le conseil que les différents imprévus retardent légèrement la fin des travaux prévue initialement en juin prochain. Monsieur LEBRETON précise que le problème des fenêtres pourrait entraîner un retard pouvant aller jusqu'à huit semaines.

- Monsieur LAURENCE informe le conseil de la demande de l'association du cinéma de Pirou concernant la mise en place d'un éclairage dans le sas entre l'accueil et la salle de cinéma pendant la projection. Il propose d'installer un éclairage automatique à LED, autonome, fonctionnant sur piles ce qui évite la modification du circuit électrique dans l'immédiat.

- Monsieur LAURENCE demande ce qui pourrait être envisagé concernant l'aménagement du conteneur à bouteilles situé au pied du mur du restaurant de la mer. Il souhaiterait que celui-ci soit déplacé afin de maintenir l'esthétisme de Pirou Plage.

- La communauté de communes en charge de la compétence ordures ménagères et tri sélectif sera contactée afin d'étudier la meilleure solution à ce problème.

- Monsieur LEBRETON souhaite connaître l'avancée de la demande de la commune concernant le déplacement des conteneurs ordures ménagères village de l'Eventard qui posent également un problème esthétique en entrée de bourg. Ce dossier est étudié en ce moment par le service environnement de la communauté de communes.

- Il souhaiterait également une intervention concernant les déchets du marché du dimanche. Madame de PIERREPONT précise que cette question sera étudiée lors d'une prochaine commission foires et marchés.

- Monsieur LAUVRAY demande si une signalétique a été prévue au lotissement les Chardons Bleus concernant les noms de rues. Madame BERTRAND informe le conseil qu'une délibération a été prise en 2011 concernant le nom attribué à chaque rue, ainsi que la numérotation des parcelles. Les panneaux correspondants seront commandés et installés rapidement.

- Madame NAVET demande qu'un panneau indiquant « rue du Sy » soit installé permettant la signalétique de l'habitation construite dernièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30 .

Le Maire,
Michel CHALLE